

Direction : Social Santé Solidarité

Social, Solidarité,santé

REF : SOCIAL2008019

Signataire : DG/GB

OBJET :Signature d'un avenant à la convention d'objectifs triennale entre la Ville d'Aubervilliers et l'Association " seniors d'Aubervilliers" : année 2009

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 qui prévoit qu'une convention soit passée avec les organismes de droit privé bénéficiant de subventions publiques annuelles dépassant 23 000 euros,

Vu la délibération n° 226 du 24 novembre 2005 autorisant le Maire à signer la convention d'objectifs triennale,

Vu l'arrêté de délégation de fonction à Madame HAMMACHE, 15è adjointe en date du 22/03/2008,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : Autorise le Maire à donner l'autorisation à Madame HAMMACHE, Maire-Adjointe à signer l'avenant à la convention d'objectifs triennale la prorogeant d'un an à compter du 1^{er} janvier 2009 avec l'Association « Seniors d'Aubervilliers ».

Le Maire